

## **ASSISES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE 2013**

### **Contribution de l'Association PACQUAM**

(Association prônant le partenariat pour promouvoir la réussite scolaire)

## **POUR UN PROJET ÉDUCATIF PARTAGE DE TERRITOIRE :**

### **LA CONTINUITE ÉDUCATIVE**

#### **Analyse**

L'École dans les zones d'Education Prioritaire, en dépit des efforts consentis et des différents dispositifs mobilisés, ne peut seule, faire face aux effets liés à la dégradation du lien social et à l'appauvrissement culturel qui sont trop souvent caractéristiques de ces territoires.

Le rapport de la CIMAP en est l'illustration : il présente clairement la situation actuelle où, malgré les moyens mis en place, leurs effets ne profitent que très imparfaitement aux élèves issus des classes sociales défavorisées voire très défavorisées, relevant de l'Éducation Prioritaire.

Ainsi, l'École doit nécessairement établir un partenariat étroit avec les structures socio-éducatives locales, partenariat qui pourrait se concrétiser au sein d'un Projet Éducatif de Territoire et constituer ainsi une Continuité Éducative entre l'action relevant du temps scolaire et celle relevant du temps péri et extrascolaire.

Il s'agirait ainsi d'une prise en charge globale et partagée de l'action éducative dans le respect des prérogatives et des domaines d'intervention de chaque partenaire.

Il est vrai qu'actuellement les acteurs socio-éducatifs sont le plus souvent fortement mobilisés et actifs, mais trop souvent en agissant chacun de façon isolée dans leur domaine.

De même, des partenariats existent, parfois fortement ancrés localement mais ils reposent généralement sur une « rencontre heureuse » entre des responsables éducatifs qui « ont envie ou ressentent le besoin de travailler ensemble ».

Cela bien entendu obère la faculté de pérenniser les actions lorsque les professionnels changent (cf. mutations etc.) et constitue un frein au transfert possible des acquis.

Le Projet Éducatif de Territoire et la logique de « Continuité Éducative » qu'il induit doivent permettre ainsi, de passer d'une logique de partenariat née d'une « rencontre heureuse » à une logique de partenariat institutionnel. On peut imaginer que le Territoire recoupe le secteur géographique d'un collège.

Il revient alors au Projet Éducatif Partagé de Territoire d'impulser et de mettre en cohérence l'action éducative de chacun des acteurs et en corollaire de favoriser l'efficacité de chacune des actions.

Ce Projet Éducatif Partagé de Territoire pourrait être identifié et articulé par un nombre nécessairement limité de « Priorités Éducatives » qui seront à même de cimenter la cohérence et la complémentarité de l'action de chaque structure et par là même faire naître une « culture commune éducative » sur le territoire.

**Quelques points clés pour réussir (non exhaustifs) :**

- Consolider le travail en réseau et le développer favorisant le partage d'informations entre partenaires.
- Donner de l'autonomie aux acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités éducatives du territoire.
- Conforter la place des parents dans ce partenariat et dans leurs relations avec les structures éducatives du territoire.
- Induire des relations de confiance entre les différents partenaires de la communauté éducative.
- Valoriser le travail personnel, la réussite et les talents des élèves est certainement une des clés de la réussite scolaire.
- De même il est indispensable d'inciter les jeunes à avoir de l'ambition pour sortir de l'enfermement culturel et de son frein à des études longues.
- Prioriser l'enrichissement culturel des jeunes pour éviter des échecs précoces en lycée.

En conclusion, la Continuité Éducative sur le territoire induit nécessairement une évolution des pratiques professionnelles. Cette évolution doit être prise en compte de façon institutionnelle comme nouvelle caractéristique des métiers impliqués.

La logique institutionnelle doit ainsi se substituer à la logique du volontariat.

## L'expérience de l'association PACQUAM

Depuis vingt-cinq ans, l'association PACQUAM organise, dans le cadre des partenariats Ecole-Quartier, des actions d'aide aux devoirs en direction des collégiens, des quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'établissements scolaires en Education Prioritaire.

Par la mise en œuvre d'un partenariat entre Etablissement scolaire – Structure Sociale de proximité et Familles dans le domaine de l'aide aux devoirs hors temps scolaire, l'association PACQUAM contribue à faire émerger les premiers éléments d'une démarche de Continuité Éducative évoquée ci-dessus.

Cette aide aux devoirs s'inscrit dans une démarche plus globale d'accompagnement à la scolarité. Nous attachons un intérêt particulier au déroulement de cette aide le soir sur le quartier, c'est en effet l'enfant qui est suivi et pas seulement l'élève, dans ce lieu dit « tiers-lieu éducatif » (au sens de D. Glasman, sociologue) qui n'est ni la famille, ni l'école où l'enfant peut se retrouver avec ses pairs, où son inscription n'est pas obligatoire mais suscitée par les adultes de son environnement puis contractualisée au sein de l'aide aux devoirs. Aide aux devoirs où il a le droit et le temps de faire des erreurs, d'hésiter et de recommencer.

Nous sommes également attachés à l'encadrement par un étudiant si possible issu du même quartier que les enfants, cet étudiant par sa présence renvoie aux enfants la possibilité d'une autre forme de réussite, celle de la réussite scolaire.

Le travail partenarial engagé par la structure sociale de proximité et l'établissement scolaire, en collaboration avec PACQUAM, se situe à la **croisée de l'éducation populaire et de l'éducation nationale**, en cela, nous œuvrons directement ou indirectement en faveur d'une meilleure intégration, voire d'un meilleur regard sur l'autre, « par cette intervention volontariste l'association participe du **recul des ségrégations en matière d'éducation** » (par P. Perez dans sa thèse sur PACQUAM), en permettant non seulement une **vision partagée de l'enfant** mais aussi une **meilleure connaissance de son environnement** qui concourt à sa réussite scolaire.

Les acteurs, salariés et bénévoles de ces partenariats Ecole-Quartier sont avant tout engagés dans une **action citoyenne** en essayant chacun à leur niveau et dans leur champ de compétence, de **redonner les mêmes chances et les mêmes conditions de réussite à tous**.

En cela, c'est bien l'Ecole de la République que nous défendons au quotidien, car Républicaine est en effet une société où le rang correspond au mérite, et ne s'hérite pas.

Et si, l'un des objectifs de l'Ecole Républicaine est bien d'assurer à chaque enfant l'accès aux apprentissages fondamentaux alors notre projet en aide aux devoirs participe au rêve républicain en défendant **le principe d'égalité**, en offrant aux enfants volontaires les conditions et l'aide nécessaires au travail personnel.